

Conseil des arts du Manitoba
Notes issues de la Réunion du Comité consultatif des arts
Le jeudi 2 novembre 2006

M^{me} Judith Flynn, présidente du Conseil des arts du Manitoba, a accueilli les membres du Comité et expliqué que la réunion porterait surtout sur l'Examen du soutien accordé aux artistes du Manitoba (*Review of Support to Manitoba Artists*), un rapport dressé au cours des deux dernières années par l'ancienne conseillère en politiques du CAM, Erin O'Hara. M^{me} Flynn a fourni des détails contextuels sur le rapport en déclarant que le CAM avait engagé la maison ViewPoints Research pour communiquer avec plus de 1 400 artistes par le biais de sondages par le courrier, d'entrevues téléphoniques et de groupes de discussion. M^{me} Flynn a souligné que le rapport demeurerait un document interne du Conseil et que celui-ci voulait consulter les membres du Comité avant d'en publier la version définitive.

Valerie Shantz, Directrice des programmes de subventions, s'est penchée sur les principales constatations du rapport en disant que le document définissait le plan de travail du Conseil pour les prochaines années. M^{me} Shantz a clarifié à quoi servaient les commentaires des Consultants dans le rapport et elle a expliqué que ceux-ci avaient donné des opinions personnelles et les opinions des jurys, qu'ils avaient cerné les thèmes tirés des consultations avec les clients et qu'ils avaient énoncé les tendances observées dans le secteur du financement public.

Douglas Riske, directeur général, a ensuite exposé aux membres du Comité la section « Analyse et conclusions » du rapport et il leur a demandé de réfléchir à des façons dont le Conseil pourrait partager ce rapport avec l'ensemble de la collectivité.

Commentaires des membres du Comité sur la section « Analyse et conclusions »

1. Les artistes qui se diversifient

- Un membre du Comité a parlé de la validité des gros chiffres présentés dans le rapport et il s'est inquiété du fait que l'on ne pouvait pas voir une ventilation par discipline.
- Selon un membre du Comité, il faut parfaire l'interprétation de l'expression « artistes en devenir » et il importe de discuter de la définition telle qu'elle s'applique dans toutes les disciplines.
- Un autre membre du Comité a déclaré qu'il a vu de nombreux exemples des avantages inhérents au fait que des artistes travaillent d'une nouvelle façon, mais le désir ne coïncide pas nécessairement avec la capacité.
- Dans les domaines du mentorat et du perfectionnement professionnel, on a cité le cas de danseurs qui veulent passer au théâtre et à l'enseignement, et l'on a donné à entendre qu'il importait de trouver des façons de faciliter et d'encourager une telle transition.

2. Permettre aux artistes de « faire leurs preuves »

- Un membre du Comité a souligné que le groupe MAWA fournit un énorme soutien aux artistes ruraux et qu'il est difficile pour les « artistes en devenir » de soutenir la concurrence dans les régions rurales. Quelqu'un a ajouté que, dans le passé, MAWA et le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme offraient des subventions pour aider les artistes ruraux à payer leurs frais de voyage et d'hébergement. La discussion a débouché sur la question de savoir à qui il incombe de voir au mentorat, à l'éducation et à la formation des artistes.
- La discussion a porté sur la mince relation rotative qu'il y a entre le financement public et les organismes d'éducation. Un membre du Comité a dit penser qu'il incombait au système éducationnel de former les artistes, mais les organismes tels que le CAM estiment qu'ils ont une obligation philosophique et morale de compenser quand le système passe outre à cette responsabilité.
- Les étudiants danseurs en devenir qui sont âgés de 11 à 18 ans n'ont pas le droit de demander une subvention après leurs études secondaires; le financement qu'ils reçoivent ne les aide que pendant une courte période. Cela oblige à examiner les critères d'attribution des bourses aux étudiants.
- On a posé la question de savoir ce qu'est un « artiste avant devenir », et l'on s'est interrogé sur l'idée de créer une subvention pour les artistes de ce genre.
- Cependant, la question du professionnalisme s'est posée dans la discussion sur le financement des « artistes avant devenir », et le Comité s'est demandé si le CAM voulait vraiment financer les arts communautaires?

3. Méthodes multidisciplinaires, nouvelles formes artistiques et nouvelles technologies

- Les membres du Comité ont discuté des avantages et des inconvénients qu'il y aurait à mettre sur pied un programme inter-arts au CAM; en général, ils ont estimé que les artistes multidisciplinaires sont gênés par le fait qu'ils doivent choisir une discipline quand ils demandent une aide financière. Les membres ont en général convenu qu'un programme inter-arts profiterait aux artistes.

4. Collaborations et sociétés de gestion collective

- On a estimé que, dans le Manitoba rural, les sociétés de gestion collective auraient du mal à se constituer en corporation, et l'on a évoqué la notion selon laquelle une telle société serait « flottante », serait constituée en corporation et permettrait aux artistes de réaliser des projets en son sein. On a aussi souligné que l'obtention du statut d'organisme de bienfaisance exige d'énormes efforts. Les membres ont estimé que la constitution en corporation ne comportait pas suffisamment d'avantages et qu'il fallait établir une distinction entre les présentateurs et les sociétés commerciales.
- D'aucuns ont déclaré qu'une question d'équité se posait peut-être en ce qui concerne les sociétés de gestion collective, car les artistes ne peuvent bénéficier que d'une seule subvention du CAM à la fois; pourtant, ils peuvent adhérer à un

certain nombre de sociétés de gestion collectives. On a souligné que cela variait d'une discipline à l'autre.

5. Financement non axé sur les projets

- Ce serait, a-t-on dit, une merveilleuse idée dans un monde idéal, mais on s'est demandé d'où l'argent viendrait pour soutenir la création et le développement au cours d'une certaine période. Certains ont précisé que des pays européens suivent un bon modèle lorsqu'il s'agit de verser une allocation aux artistes pendant une certaine période. Un autre membre du Comité a déclaré qu'un compositeur membre de la SOCAN et parvenu à un stade avancé de sa carrière reçoit pendant six mois une allocation annuelle issue des fonds collectifs.
- Le Comité s'est en général prononcé en faveur de ce modèle de financement, surtout dans les disciplines telles que les arts visuels où les projets risquent de changer par rapport à la proposition originale. D'aucuns ont affirmé qu'un tel modèle pourrait mettre l'accent sur les artistes en milieu de carrière; toutefois, un débat a eu lieu quant à savoir comment classer les artistes et dire qu'ils sont en milieu de carrière ou parvenu à un stade plus avancé.

6. Possibilités en dehors de la province

- Cette section a reçu un soutien, et quelqu'un a donné l'exemple du domaine de la musique : les gens ont tendance à en savoir beaucoup sur ce qui se passe sur la scène internationale, mais personne n'est au courant de la situation au Manitoba. Les membres du Comité ont demandé si le CAM fait des efforts pour faire connaître les artistes manitobains sur le marché.

7. Compétences des artistes en affaires

- Les membres du Comité se sont entendus pour dire que le CAM ne peut pas tout faire pour tout le monde. Il existe sur le marché des cours de formation sur les affaires, et il incombe aux artistes de se renseigner sur eux. On a proposé d'offrir un cours sur la gestion d'une petite entreprise dans le cadre de l'éducation permanente ou des cours du soir. Quelqu'un a signalé que MAWA offre une soirée avec ses mentors et que l'École des arts de l'Université accorde un crédit de trois heures dans le domaine des affaires.
- On a aussi mentionné que, dans le domaine de la musique classique, les diplômés ne savent aucunement comment se mettre en marché. Les établissements postsecondaires doivent se concentrer là-dessus et offrir un cours obligatoire à tous les étudiants sur le point d'obtenir leur diplôme. Le CAM dressera peut-être un répertoire des cours existants.

8. Bourses d'études

- Le Comité a estimé que les bourses d'études sont extrêmement importantes et qu'il ne fallait pas réduire le financement dans ce domaine. Une discussion a

porté sur la façon dont nous soutenons les arts, dont nous mettons les jeunes en contact avec les arts et dont nous faisons la promotion des arts auprès des jeunes. D'aucuns ont affirmé que le CAM devrait soutenir les ateliers AIS dans les écoles et les collectivités.

9. Taille des subventions

- Un membre du Comité a estimé que, si le CAM accordait un plus grand nombre de subventions de moindre valeur, il se produirait deux choses : 1) sur le plan artistique, si l'on paie moins chaque unité de travail, l'exécutant risque de se sentir dévalorisé du point de vue philosophique; 2) sur le plan stratégique, si l'on accorde moins de subventions d'une valeur accrue, le taux de réussite diminue (cela pourrait justifier le financement des artistes à long terme).

10. «Artistes en devenir»

- En principe, les membres du Comité ont estimé qu'il s'agissait là d'un excellent concept, mais ils ont demandé si son application nécessiterait des ressources accrues.
- Un membre du Comité a déclaré que la validation par les pairs importait davantage que la valeur de la subvention en argent.

11. Artistes ruraux

- On a souligné qu'il faut donner des outils et des ressources aux organismes pour qu'ils puissent intervenir dans les régions rurales. On a donné un exemple : en 1985, le groupe Ace Arts Inc. a présenté « Beyond Winnipeg », un programme dans le cadre duquel un conservateur se rendait dans les studios ruraux pour rencontrer les artistes; il en a ensuite invité trois à faire une exposition à Winnipeg. Cela a encouragé les organismes de la ville à s'intéresser aux artistes ruraux.

12. Définir les « obstacles » et les classer par ordre de priorité

- Le territoire du Manitoba est immense, et les artistes doivent composer avec cette obstacle constamment : les vols coûtent très cher ou sont annulés, et les déplacements faits pour rendre visite aux collectivités situées en dehors de Winnipeg font grandement problème.
- Tournées – Quand des artistes viennent à Winnipeg, ils font en quelque sorte une tournée; or, on a encouragé les organismes urbains à se rendre dans les régions rurales pour faire l'expérience eux-mêmes des problèmes liés aux déplacements.
- On a parlé de la possibilité d'ouvrir un bureau satellite du CAM à Thompson et de ce que cela ferait pour améliorer le profil du Conseil et créer une collectivité artistique plus vibrante.

13. Processus internes et protocoles

- Le Comité a estimé que l'organisation d'un jury simulé aiderait à se faire une idée de la façon dont les jurys prennent des décisions difficiles et solides. La transparence est essentielle.

14. Stages en résidence dans les écoles et les collectivités

- Aucun commentaire.

15. Rôle du CAM dans les milieux artistiques

- Les membres du Comité aimeraient que des membres du Conseil assistent aux activités rurales. On a proposé que ces derniers portent un écusson. Un membre du Comité a dit penser que la présence du CAM à une activité et le financement fourni par le CAM légitimaient une forme artistique qui fait peur dans certaines petites villes.
- Les visites que les membres du Conseil font dans les régions rurales valident les œuvres artistiques créées en dehors des limites de la ville.

M^{me} Flynn a clos la réunion en déclarant qu'elle était très heureuse de l'excellent dialogue que les membres du Comité avaient tenu et elle les a remerciés de leurs précieux commentaires et idées sur l'Examen du soutien accordé aux artistes du Manitoba (*Review of Support to Manitoba Artists*). Le Comité consultatif des arts tiendra sa prochaine réunion au printemps de 2007.